



Avis d'appel à candidatures préalable
à la délivrance
d'une occupation du domaine public

1. Objet de la prestation
2. Conditions d'exploitation
3. Activité
4. Procédure

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, la commune est tenue de procéder à une publicité destinée à informer les candidats potentiels, afin d'assurer la transparence et l'égalité du traitement

1. OBJET DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive souhaite dynamiser et diversifier son offre d'hébergement en proposer à sa clientèle touristique une aire sécurisée et accueillante pour véhicules de loisir à proximité du lac des neiges sur le site du camping.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive souhaite mettre à disposition un terrain lui appartenant sur la commune de Lissac-Sur-Couze en vue de l'exploitation commerciale d'une activité d'accueil de camping-cars et véhicules aménagés.

Il s'agit d'un terrain aménagé d'une superficie d'environ 2000m² pouvant accueillir 19 emplacements.

La plateforme dispose de l'eau, de l'électricité et de l'arrivée d'une conduite pour les eaux usées.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXPLOITATION

La Communauté d'Agglomération souhaite confier l'exploitation et la gestion du site et des installations à l'occupant

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une délégation de service public.

La Communauté d'Agglomération, donne à titre précaire et non renouvelable, à l'occupant l'autorisation d'exploiter les installations et le site mis à disposition par la commune.

Il appartiendra à l'occupant du domaine public de la Communauté d'Agglomération de se charger de l'acquisition du matériel nécessaire à son activité.

➤ Durée de la convention

La durée de la convention sera de 10 ans à compter de la date de prise d'effet de l'autorisation d'occupation du domaine public.

3. PROCÉDURE

➤ **Date limite de remise des candidatures : 30 septembre 2025 à 12h00**

- Forme de la candidature : La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive contractera avec une seule entité, charge à elle de composer une équipe pluridisciplinaire si nécessaire, apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.
- Documents à fournir :

1 – un courrier motivé adressé à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive indiquant le souhait de candidater ;

2 – un curriculum vitae présentant les références du candidat ainsi que tout document attestant la capacité du candidat à exercer ses fonctions ; et les références du Candidat en matière d'exploitation et de gestion pour des activités similaires à la présente sur les 3 dernières années

3 – le projet global, puis détaillé dans chacun des documents suivants :

- Une description détaillée de son organisation : moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires
- Descriptif du projet (concept, gamme de prestations proposées et tarifs, détail des activités complémentaires proposées, horaires d'ouverture ...)
Si le candidat est gérant d'une société : extrait Kbis et derniers statuts de la société
- Attestation de situation professionnelle (carte professionnelle, attestation PôleEmploi, etc...)
- Informations sur la situation financière de la société : 2 derniers bilans comptables, ou unprévisionnel d'activité sur 2 ans

➤ Conditions d'attribution

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon les critères suivants :

- Expérience et références du candidat ;
- Pérennité de l'entreprise (capacité financière, financement du projet) ;
- Services à la clientèle, animation, adéquation de l'activité avec les commerces existants
- Mode de gestion et qualité technique des équipements, moyens dédiés à la gestion des équipements et des espaces verts concédés
- Intégration environnementale et esthétique des équipements et de la signalétique –
- Communication de l'activité et promotion des centres d'intérêt et des activités locales
- Redevance proposée.

Les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

Les candidats retenus seront ceux qui auront reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre.

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres; le cas échéant, cette information sera diffusée sur le site internet de la ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet

effet.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Communauté de Commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive Hôtel de Ville
Place Jean Charbonnel
BP80 433
19312 Brive CEDEX

A l'attention du service juridique

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir ».

Ou par courriel : celine.charliat@agglodebrive.fr

Tout renseignement complémentaire peut être pris auprès de :

marc.brandy@agglodebrive.fr